Ordinateur et inventaire général du patrimoine artistique

L'Inventaire Général des monuments et richesses artistiques de la France a été lancé en 1964. Il s'agissait de répertorier systématiquement toute œuvre qui, du fait de son caractéristique artistique, historique ou archéologique, constitue un élément du patrimoine national. D'autre part pour chacune de ces œuvres, il fallait pouvoir disposer d'une série de renseignements homogènes. Une fois l'inventaire terminé, il constituerait pour l'ensemble du patrimoine une mine de renseignements aussi complets que possible dans laquelle pourront puiser tous ceux qui en éprouveront le besoin. Le fait même d'être répertoriée peut éviter à une œuvre de disparaître, et facilite en tout cas son éventuel restauration.

Notons qu'il existe en moyenne dans un seul canton rural, mille édifices et objets relevant de l'Inventaire. Il faut savoir aussi que les champs d'inventaire sont extrêmement variés : architecture, sculpture, peinture, mobilier...

Établir pour toute la France une telle documentation, la tenir à jour et la rendre facilement disponible, demande la mise au point de vocabulaire précis et de méthodes de description rigoureuse, grâce à l'informatique et à la photogrammétrie.

Le système « SATIN »

On a envisagé en premier lieu d'apprêter la totalité des dossiers de l'Inventaire Général en vue de leur traitement informatique. Un système de traitement automatique dit « S.A.T.I.N » fut mis au point par le C.A.D.A. (Centre d'Analyse documentaire pour l'Archéologie). Depuis 1972, le système S.A.T.I.N. a été utilisé pour la préparation de zones d'analyse fine dans les domaines de la sculpture et du mobilier. Mais il s'est avéré que la mise en mémoire et l'exploitation de toutes les données de l'inventaire exigent des délais et des moyens informatiques considérables. En même temps, les menaces pesant sur certains éléments du patrimoine étaient si grandes qu'il convenait de donner la priorité à l'identification rapide de ces éléments. Il fut donc décidé au début de 1974 que de nouveaux lexiques seraient élaborés, répondant à une analyse plus sommaire. Ceci doit permettre la publication d'un préinventaire normalisé à base de listes et de cartes.

D'autre part la création d'un Centre de documentation qui serait ouvert au public, demandait la mise au point d'un microfichage systématique des dossiers (textes, photographies, relevés, etc.) et de l'exploitation par ordinateur du fonds de microfiches ainsi constitué, avec projection sur écran de télévision. Les avantages du système sont considérables : la pièce consultée est la reproduction fidèle du document de base sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intermédiaire de l'analyse documentaire; la miniaturisation consécutive à l'emploi de microfiches permettra de faire tenir dans une seule armoire le contenu de millions de dossiers.

Ce centre de documentation à base de microfiches devrait être ouvert dès 1978.

La photogrammétrie
2000 clichés en 1974

La photographie est souvent insuffisante, en architecture. Les précisions dont l'historien de l'art et l'archéologue ont besoin, exigent le recours à la documentation graphique traditionnelle par plans, coupes et élévations.

Or, le relevé par les méthodes classiques d'un édifice nécessite, non seulement un travail considérable, mais aussi, ce qui en limite la portée objective, un certain nombre d'hypothèses et d'interprétations, pour ne donner, finalement, qu'un relevé théorique de l'édifice.

Aussi les inconvénients du relevé manuel d'architecture apparaissent-ils en contradiction fondamentale avec l'esprit de rigueur scientifique qui doit caractériser les travaux de l'Inventaire Général. La nécessité de réunir une documentation homogène, tant du point de vue de sa présentation que du point de vue de sa précision impose le recours à la photogrammétrie ou plus exactement à la stéréophotogrammétrie architecturale.

A partir des photographies classiques mais prises avec des chambres spéciales, la photogrammétrie permet d'établir tous les types de relevés graphiques ou numériques de monuments ou même d'objets. Elle peut, d'une part, remplacer la photographie, quasiment éliminer le relevé manuel et, d'autre part, apporter des informations indiscutables par leur rigueur. Ainsi, à l'aide de vues perspectives, enregistrées photographiquement, elle permet la représentation du monument, sans que la complexité de l'édifice accroisse les difficultés du travail. Elle donne la possibilité d'atteindre, sans échafaudage, les parties inaccessibles.

La fidélité de la restitution photogrammétrique et de la précision du relevé architectural obtenu, rendent cette méthode indispensable pour les projets de restauration d'édifices; elle peut aussi faciliter l'étude chronologique d'un édifice et la réflexion sur les mesures, les proportions et les « tracés directeurs » de certains groupes de bâtiments.

13 commissions régionales effectuent actuellement ces opérations. Jusqu'en 1974 l'Institut Géographique National était chargé de la restitution des clichés. L'Inventaire Général poursuit cette tâche. 200 clichés ont été établis en 1972, 1000 en 1973, 2000 en 1974.

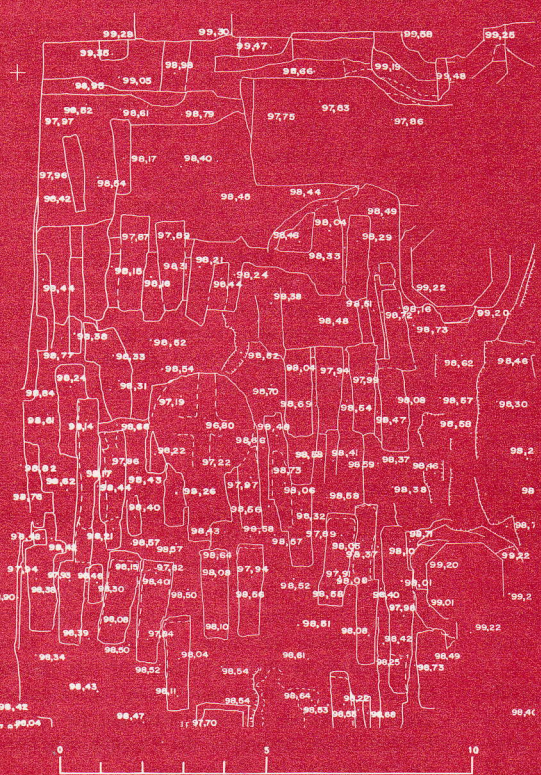

Coupe-élévation au 1/100e de l'église de la Trinité à Morigny.

Eglise St Jean, Aubeterre-sur-Dronne. Relevé au 1/100e du plan au sol.